



Pêcheurs plaisanciers. Assemblée générale de l'APPC

Le bar cristallise toutes les inquiétudes

Dimanche matin, l'APPC (Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin) tenait son assemblée générale, présidée par Bernard Corbet, en présence d'élus.

Après une minute de silence en mémoire de Jean-Paul Leboyer, ancien de l'APPC, le président a présenté le rapport moral de l'association avec, en point d'orgue, le problème de la pêche au bar. Interdite pour six mois (du 1^{er} janvier au 31 juin) pour la pêche de loisir (même chose pour les professionnels sauf pour les ligneurs, les fileyeurs et les palangriers qui seront astreints à une période de deux mois), elle sera assujettie à un quota d'un bar par jour et par pêcheur pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre. Pour les navires, la limite de capture sera d'1 tonne par navire et par mois ; pour les ligneurs, les fileyeurs et les palangriers, la limite sera d'1,3 tonne par navire et par mois.

Pour l'APPC, cette situation est la conséquence de l'auto-

risation donnée par l'Interme de pêcher sur les frayères depuis de nombreuses années et elle va provoquer de graves effets économiques. De nombreux pêcheurs tirent la sonnette d'alarme et auraient déjà indiqué à Bernard Corbet qu'ils se sentaient prêts à vendre leurs navires si la mesure s'avérait effective.

Tous les espoirs sont permis

Jean Kiffer, président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), était présent à l'assemblée pour souligner l'action de sa fédération auprès des instances européennes pour défendre une autre solution : l'instauration d'un quota mensuel ou annuel. S'il admet que cette option a des inconvénients (nécessité de la création d'un carnet de prélèvement, lourd à mettre en place), il apparaît clairement qu'elle a aussi de nombreux avantages par rapport à la mesure préconisée par l'Europe, qui admet elle-même que cette mesure est « **excessive** ».

Tous les espoirs sont donc permis et les élus présents, Benoît Arrivé en tête, comptent bien encourager les res-



De nombreux adhérents sont venus écouter leur président Bernard Corbet et Jean Kiffer, de la FNPPSF.

pensables français à défendre cette cause. Bernard Corbet et Jean Kiffer ont souligné l'importance, pour les pêcheurs, de se regrouper pour mieux se défendre, prenant pour exemple la victoire obtenue face au projet de taxe de mouillage, abandonné suite aux actions des différentes instances de la pêche. Ce dernier a d'ailleurs provoqué la création de la Confédération nationale de la plaisance, en octobre 2015, qui pourra mener d'autres actions du même type

et se mobiliser sur le problème du bar.

Inquiétudes sur le projet hydrolien

L'APPC et la FNPPSF s'interrogent sur le projet d'hydroliennes dans le raz Blanchard car il devrait induire des zones d'interdiction à la pêche. Là aussi, Benoît Arrivé a tenu à rassurer : « **Il y a onze hydroliennes de prévues, mais les choses sont en discussion et nous insisterons sur le fait de**

limiter l'impact de leur présence en évitant de pénaliser l'économie, comme celle de la pêche. Elles seront placées en profondeur, je pense donc qu'il y aura moyen de trouver un arrangement raisonnable ».

C'est tout ce qu'espèrent les pêcheurs. Ils vont, en tout cas, continuer à s'investir pour défendre leur cause et cela passera par une tentative pour être invités aux commissions nautiques, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, comme l'a

souligné Bernard Corbet. Gilbert Lepoittevin, quant à lui, a regretté « **un empilement des réglementations qui, au final, bloque tout.** » L'APPC, qui comptait 487 adhérents en 2015, a bien l'intention, avec l'aide de la FNPPSF, de contribuer au bien-être des pêcheurs.

Lydie BLAIZOT

Site internet de la FNPPSF : <http://www.fnppsf.fr/>



Les élus, le bureau et les officiels invités ont pu répondre à de nombreuses questions.